



Le mythe de la dette

SOMMAIRE

DOSSIER

La dette ? Quelle dette ?

7

Actualités

AZF, 10 ans.

12

Orga - Vie syndicale

Des outils pour le renforcement !

14

70^e ANNIVERSAIRE DE LA FUSILLADE DE CHÂTEAUBRIANT

**DIMANCHE
23 OCTOBRE 2011**

■ 13h00, au Théâtre de Verre :
départ du défilé
« Les droits des enfants »
avec les enfants des écoles
et tous les volontaires.

■ 13h45 : rendez-vous
Rond-point Fernand-Grenier
pour le « Défilé de la mémoire »
avec le concours de
l'Harmonie de Châteaubriant.

■ 14h30 : Cérémonie officielle
sous la présidence de
Mme Odette Nilès,
présidente de l'Amicale
et de M. Alain Hunault,
maire de Châteaubriant.

■ 15h00 : Allocutions
de Bernard Thibault,
secrétaire général
de la CGT et
de Pierre Laurent,
secrétaire national
du PCF.

■ 15h30 : Évocation artistique
«**TOUS LES GUY MÔQUET
DU MONDE**»

écrite et mise en scène par
Alexis Chevalier.

Assistanat : Christine Maerel.

Administration : Sylvie Valera.

Une réalisation artistique
du Théâtre Messor.

Avec la participation de :

- Christine Maerel,

Jean-Marc Lépicier,

Dany Coutand,

la Chorale Méli-Mélo ;

- 100 comédien(ne)s

amateurs adultes et des

établissements scolaires ;

- de membres de la JC.

Le défilé « Les droits des

enfants » a été réalisé

avec le concours

d'élèves des écoles

primaires et de

leurs enseignants.

Régie générale :

Michel Cahous.

Lumière et son :

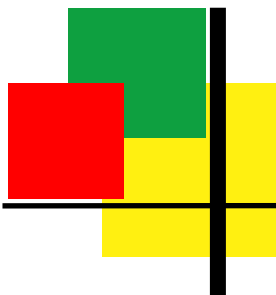
Eurolive.

TOUS LES GUY MÔQUET DU MONDE



**AMICALE
CHÂTEAUBRIANT
VOVES-ROUILLÉ
AINCOURT**





Le **"Tous Pourris"** est organisé pour isoler !

**L'action collective, s'unir, agir,
c'est la voie pour gagner tous ensemble.**

A l'heure où ces lignes sont rédigées, nous sommes à quelques jours de l'action nationale interprofessionnelle du 11 octobre à l'appel de 4 organisations syndicales : CGT, FSU, Solidaires, CFDT.

Une journée nationale qui appelle des prolongements avec des actions sous toutes les formes, à tous les niveaux : l'atelier, l'entreprise, le groupe, la branche, **la mobilisation, l'intervention collective restant le moyen le plus sûr pour faire entendre les revendications des salariés.**

Quelques années de Sarkozysme ont suffi pour constater combien il serait dangereux de déléguer à d'autres le soin de changer la donne, chacun mesurant l'ampleur des dégâts causés par des politiques populistes, sur le fil conducteur de l'extrême droite, qui ont ébranlé notre système de protection sociale, fait reculer le droit à la retraite, bloqué l'évolution du SMIC, imposé des reculs de pouvoir d'achat, reculs des libertés individuelles et collectives, pendant que les plus nantis s'enrichissent sur le dos de la collectivité.

Ne restons pas spectateurs ! L'action collective, c'est la clé.

De nombreux peuples luttent aujourd'hui dans des conditions extrêmement dures, confrontés aux mêmes logiques financières que nous ! Ils ont raison !

Alors que la loi sur les retraites est toujours autant rejetée, le 1^{er} Ministre avoue déjà sa volonté d'aller vers 67, 69 ans, ...

Alors que la loi impose une augmentation du SMIC dès que l'indice INSEE atteint 2 %, le gouvernement attend, bloque... Il est rapide uniquement pour répondre aux attentes du patronat, des riches, comme pour supprimer l'Impôt Sur la Fortune.

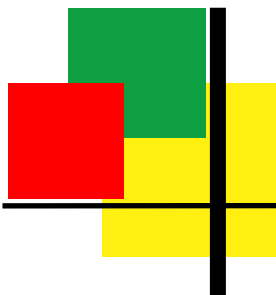
Alors que les profits des entreprises progressent régulièrement (+ 7 % au 1^{er} semestre 2011), qu'elles bénéficient de 172 milliards d'Euros par an au nom de l'emploi, payés ou pris sur nos impôts, les jeunes galèrent au chômage, les privés d'emploi sont accusés de "fainéantise", les salaires restent bloqués, atteignant au mieux le niveau d'inflation..., mieux, si les salariés luttent, là où ils s'organisent et font valoir leurs revendications.

La CGT invite les salariés à sortir du train-train quotidien, à s'organiser dans la CGT pour renforcer leurs revendications et gagner.

Les Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires doivent se tenir avec l'appui, la force de l'intervention des salariés.

Partout, agissons collectivement, organisons-nous CGT !

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.48.18.80.36
Fax : 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
Email : fnic@cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0113 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Imprimé par Alliages
Issn = 0763-7497



Forte mobilisation pour les salariés de Famar Orléans, du jamais vu depuis 10 ans !

Un mouvement qui aura généré 4 jours de blocage de l'usine du Champ de Mars et mobilisé tous les services du site... Ou presque !

La revendication portait sur le paiement d'une prime de 5 000 € pour l'ensemble des salariés en réparation du préjudice subi.

Entre 1997 et 2001, le site Novartis Orléans (Ex Sandoz) est vidé de l'ensemble des productions à valeur ajoutée et donc, **mis volontairement en grave difficulté** !

En 2001, Novartis s'appuie sur cette situation difficile pour justifier la vente de ce site au groupe Famar... Groupe de façonnier pharmaceutique (Grèce), spécialisé dans le rachat de site en difficulté lui permettant une progression dite "*par acquisition*".

En 2009, Famar rachète le site ex Mac Neel situé à Orléans La Source (15 km). Qui est, lui, sous le coup de la menace de deux plans sociaux comprenant de multiples facettes... dont 170 suppressions d'emplois !

Dans le même temps, le groupe vend, terrain et murs de l'usine Orléans Centre, à la mairie de la ville et annonce pour 2013, le transfert des salariés et équipements sur le site de La Source.

Le ras le bol des salariés qui se voient contraints et forcés de changer d'entreprise, de lieu de travail, avec pour certains, des augmentations

importantes de leur temps de trajet, la remise en cause de leur statut, une dégradation de leurs conditions de travail... etc.

Pour couronner le tout, les salariés du site d'Orléans Centre tomberont sous le coup, dès leur arrivée dans la nouvelle entreprise (La Source), d'un plan social mettant en danger leur emploi !

Pourtant, depuis 2001, ils ont enduré beaucoup au titre du redressement de la situation de ce site et n'admettent pas, aujourd'hui, que leur efforts aboutissent à une fermeture !

Les négociations ont été très difficiles.

Dès le départ, les dirigeants du groupe ont ignoré cette revendication. Un premier débrayage en juin 2011 n'a pas suffi, incitant les salariés à se lancer dans un mouvement plus dur avec blocage de l'usine.

Au final, une **prime de 1800 €** a été obtenue et un **message extrêmement fort des salariés** à la direction !

Ils ne sont pas prêts à se laisser "*plumer*" et sont capables de mener les actions nécessaires à la défense de leur statut **si la direction tente de casser leurs acquis et/ou d'organiser la dégradation de leurs conditions de travail.**





POUR VOTRE PROTECTION SOCIALE, VOTRE PRÉVOYANCE COLLECTIVE ACCÉDEZ À UN RÉSEAU MUTUALISTE DE PROXIMITÉ

L'**Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française**, partenaire de la fédération FNIC CGT, est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans vos choix et vos négociations afin de mettre en place des régimes complémentaires santé et prévoyance collective.

Appuyée sur un réseau de mutuelles partenaires et en relation avec vos mutuelles d'entreprises, l'UNPMF participe à la couverture santé et / ou prévoyance de 23 branches professionnelles parmi lesquelles, la coiffure, le secteur agricole, l'habillement, les personnels de la Sécurité sociale, l'aide à domicile, le tourisme social,

les industries électriques et gazières (IEG) et de plusieurs dizaines de grands groupes leaders de la métallurgie et de l'aéronautique parmi lesquels : Safran, Dassault, Thomson, EADS..., de la chimie (Rhodia, Alcan) du transport (Geodis-Calberson, Sernam, SNCF...).

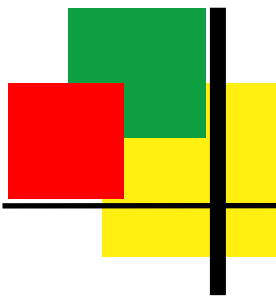
Au sein de la Mutualité Française, nous œuvrons aux côtés du mouvement syndical **pour la défense des régimes obligatoires et pour l'accès de tous à une protection sociale de haut niveau**. Nous proposons à vos militants un dispositif unique de formation et l'abonnement militant à la revue Santé et Travail.

N'hésitez pas à nous contacter

- Par courriel : developpement.unpmf@mutualite.fr •
- Sur notre site web : www.mutex.fr •



Assureur des garanties : Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)
Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, enregistrée au Registre National des Mutuelles
sous le numéro 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22 - Siège social : 255, rue de Vaugirard - 75015 Paris



LES BRANCHES

Fait marquant : 2 accords signés dans la branche Pétrole.

Reconnaissant la Pénibilité et le Stress au travail dans la branche.

Marquant une nouvelle étape sur le droit à une Cessation Anticipée d'Activité pour le personnel posté !

Impulsant l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap dans la branche pétrole.

Ce nouveau pas franchi est le fruit de la détermination de toute la FNIC CGT appuyée par la lutte des raffineries en octobre 2010 contre la réforme des retraites, de l'aveu même du président de l'UFIP, M. Jean-Louis Schilanski, (*journal les Échos le 22 septembre 2011*).

La pénibilité et le stress au travail sont désormais clairement définis. La prévention affirmée comme un axe central et les instances représentatives du personnel, un rôle majeur.

Identifiées, évaluées, définies, les dispositions de prévention et de protection visant à éliminer les facteurs de pénibilité en remplaçant prioritairement ce qui est pénible par ce qui l'est moins, en privilégiant les mesures à caractère collectif visant à éradiquer la pénibilité.

L'organisation du travail, avoir des effectifs en adéquation avec la charge de travail, garantir l'intégrité des repos hebdomadaires et la durée maximale du travail journalier, y compris ceux au forfait jours, sont autant de **dispositions qui sont désormais gravées dans la CCNIP.**

Avant la compensation relative à la pénibilité du travail posté, plusieurs dispositions sont prises en compte, telles que l'aménagement du poste de travail, l'aménagement des horaires, la réorientation du salarié, etc.

Le dispositif de compensation prévoit pour 36 années de carrière :

- 4 ans d'anticipation pour les postés 3x8c.
- 28,8 mois d'anticipation pour les 3x8D et 2x8C.

- 12 mois d'anticipation pour les 2x8D.

Un barème permet un prorata temporis pour les carrières en poste inférieures à 36 années.

C'est le seul accord de branche en France prévoyant un tel dispositif de compensation.

I appartient désormais à nos syndicats avec les salariés de se mobiliser pour aller encore plus loin dans la reconnaissance de la prévention, de la réparation de la pénibilité. C'est un accord qui doit servir de référence pour contraindre les autres chambres patronales à s'engager dans cette voie légitime.

Concernant l'accord sur l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap dans la branche pétrole : loin d'être parfait, il constitue pour la CGT une base solide de référence inscrite dans la convention collective pour contraindre les employeurs à atteindre l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par la loi. **Ceci appelle à la mobilisation de l'ensemble de nos syndicats et militants.**

Il y a urgence car les chiffres parlent d'eux mêmes et sont consternants. Le taux d'emploi de travailleurs handicapés en France n'est que de 2.8 % alors que la loi cible 6 %. Le taux de chômage chez les travailleurs handicapés atteint 19.3 %. 20 % des travailleurs handicapés sont des victimes du travail.

Dans la branche pétrole, l'état des lieux au 31 décembre 2009 est lamentable. Il fait ressortir un taux d'emploi de 2 % de l'effectif d'assujettissement à l'emploi direct et de 0,2 % de l'effectif d'assujettissement à la signature de contrats de fourniture de prestations de services avec le secteur protégé. Un seul groupe (TOTAL) a mis en place une négociation et un accord d'entreprise.

Seuls le rapport de forces et la détermination font gagner de nouveaux acquis sociaux.

LA DETTE ? QUELLE DETTE ?

Le capital n'innove guère dans sa recherche pour ponctionner toujours un peu plus le peuple.

Là, nous sommes une fois de plus confrontés à la question de la DETTE publique.

Où est véritablement le problème, ...si problème il y a ?

En fait, les Français vivraient au dessus de leurs moyens comme d'ailleurs les Grecs, les Portugais, les Espagnols etc.....

C'est toujours le même discours culpabilisateur qui vise à faire accepter la diminution des dépenses publiques, la remise en cause des services publics, la casse de la protection sociale, les privatisations etc...., et cela dans toute l'Europe.

Mais cela ne suffit pas de le faire payer à la population, il faut aussi continuer à faire baisser les impôts pour les plus riches, et notamment ceux payés par les entreprises (*le capital*), qui cherchent à se désengager toujours plus du "*fardeau fiscal*".

La dette : de quoi parle-t-on ?

Quand les médias nous rebattent les oreilles avec la "dette", il s'agit de la dette publique, c'est-à-dire le déficit de l'État.

Les comptes de l'État ne sont d'abord pas ceux de la France.

L'économie française, publique comme privée, produit une richesse annuelle de 2000 milliards d'Euros (le Produit Intérieur Brut).

La France est le 5^e pays le plus riche du monde.

La dette de l'État, elle, se monte à 1500 milliards d'Euros, soit 75 % du PIB. (*Elle atteignait 20 % du PIB en 1970*).

La dette de l'État.

Le montant du déficit de l'État, ainsi que son évolution, sont néanmoins importants. Mais, il faut souligner que si l'État est endetté, il n'est pas pauvre.

Il détient, avec les collectivités locales un patrimoine physique conséquent :

- Des bâtiments, des équipements, des ouvrages de génie civil, des terrains, etc., la valeur de ce patrimoine public s'élève à 1400 milliards d'Euros.
- A quoi s'ajoute un actif financier (*des titres de propriété des entreprises publiques ou non*) d'un montant de 450 milliards.

Parler de "dette" ou "dette de la France", c'est faire l'amalgame entre dette de l'État et le PIB. Les "caisses" de la France sont donc loin d'être vides.

L'État n'est donc pas réduit à la mendicité.

Si l'État est endetté, c'est qu'il emprunte régulièrement aux banques de quoi couvrir ses déficits budgétaires.

Le déficit du budget de l'État s'est élevé à 149 milliards d'Euros pour 2010, un record.

Cette différence entre les recettes et les dépenses de l'État ne provient absolument pas du fait que l'État serait dépensier (*trop de fonctionnaires, donc trop de dépenses*), mais provient d'un manque de recettes.

Ce déficit résulte de la politique déliée de baisse des impôts, et pas n'importe lesquels.

Ainsi, les cadeaux fiscaux (*exonérations et allègements fiscaux de toutes sortes*) faits depuis 10 ans ont constitué un "trou" dans les recettes publiques de 83 milliards par an !

Le célèbre bouclier fiscal est un dispositif parmi d'autres qui ont été adoptés au fil des ans en vue de

modifier le barème de l'impôt sur le revenu dans le but de réduire les impôts payés par les plus hauts revenus, la perte, ainsi occasionnée, est estimée entre 33 à 41 milliards d'Euros.

Soulignons également l'importance des baisses d'impôt sur les sociétés (*crédit d'impôt recherche, prêt à taux zéro pour les établissements financiers, taxation à taux réduit des plus values*).

L'impact de ces mesures est de 10 milliards d'Euros.

A quoi s'ajoute la réforme de la taxe professionnelle qui allègent encore de 2,9 milliards la fiscalité des entreprises.

une politique qui ne profite qu'à une minorité de riches au détriment d'une majorité de la population.

L'autre intérêt de cette politique pour le capital, c'est que l'État emprunte à ceux qui ont de l'argent (*les marchés financiers*) et ceux là n'ont que faire de l'intérêt de la NATION, ils n'ont qu'une idée en tête, gagner de l'argent au travers de ces prêts octroyés à l'État.

Ainsi la dette publique est un bon placement lucratif et sans risque pour le capital.

En réalité, l'État emprunte à ceux (*entreprises ou particuliers*) qui bénéficient déjà des fameux allègements fiscaux.

Le paiement des intérêts du remboursement de la dette coûte à l'État plus de 40 milliards d'Euros par an versés aux créanciers de l'État (15 % du budget).

C'est maintenant le deuxième poste du budget de l'État après l'Education Nationale et au coude à coude avec l'Armée.

La dette nourrit les intérêts qui alourdissent la dette et ainsi de suite.

Un scénario qui s'est généralisé en Europe.

Pour l'ensemble des pays, qui aujourd'hui sont sous l'effet de cette dette, c'est le même scénario, plus le débiteur est pauvre et plus les intérêts à payer seront hauts, "qui paye ses dettes s'appauvrit".

Comment **ne pas payer d'impôt** sur le revenu quand on est riche ?

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2010
(sur les revenus de l'année 2009)

CDI DE LATHUNE
3 RUE DU FRIC
75000 PARIS

COUPLE - 2 ENFANTS
SALAIRES : 120 000 €
REVENUS DE PLACEMENTS : 30 000 €

M OU MME POGNON ROGER
15 RUE DE L'ÉVASION
75000 PARIS

IMPÔT À PAYER

MONTANT INITIAL :
25 830 €

TOTAL DES RÉDUCTIONS :
25 700 €

IMPÔT NET À PAYER :
130 €

RÉDUCTIONS

Crédit d'impôt en faveur de la qualité environnementale des logements	3 200 €
Crédit frais de garde des enfants de moins de 7 ans	1 750 €
Crédit emploi salarié à domicile	4 500 €
Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation	3 000 €
Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)	3 000 €
Souscription au capital des PME	1250 €
Investissement outre-mer dans le logement et autres secteurs	9 000 €
TOTAL DES RÉDUCTIONS	25 700 €

Ceci est une simulation faite sur le site www.impots.gouv.fr. Les réductions d'impôts sont réelles et correspondent à des placements et dépenses s'élevant à 58 500 €. Elles entraînent une déduction d'impôts de 25 700 € !

(Source : Fédération CGT des Finances)

Ainsi, au travers de cette politique qui favorise le capital au détriment du travail et malgré les diminutions des dépenses publiques (*diminution de postes dans la fonction publique, privatisations*), le déficit budgétaire se renouvelle au rythme des baisses d'impôts successives à ceux qui pourraient facilement s'acquitter de l'impôt.

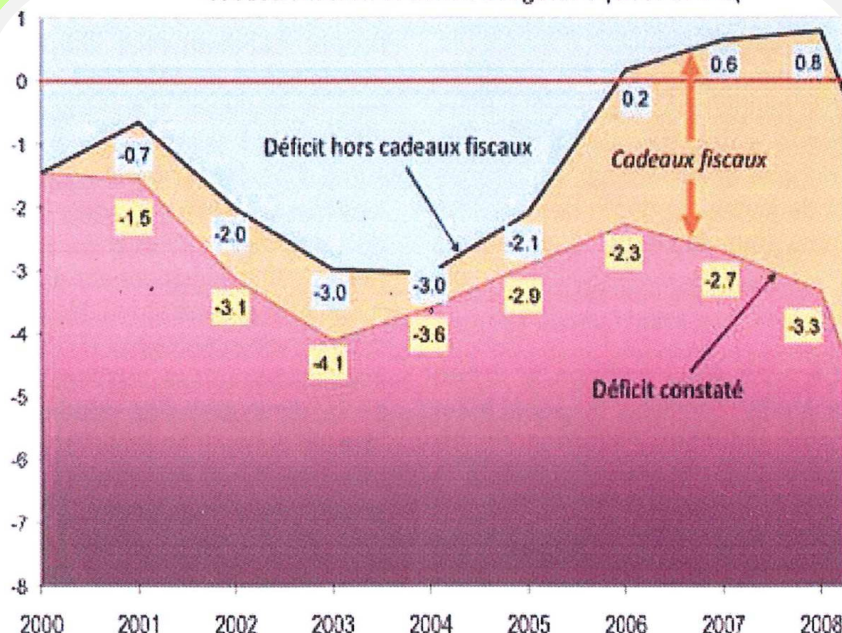
Brandir la dette : l'arnaque.

Le mythe de la dette remplit bien une fonction idéologique pour tenter de justifier auprès de la population

Les États conduisant la même politique fiscale, au profit d'une même classe, font croire qu'ils sont tributaires des agences de notation alors que c'est l'inverse qui se produit, les investisseurs à la recherche de bons placements lucratifs et sans risque, sont dépendants des choix politiques délibérés effectués par les États à leur profit.

Ainsi, les mêmes qui dénoncent la dette publique feront le nécessaire pour la faire durer toujours pour alimenter inlassablement le capital au détriment des

Cadeaux fiscaux et déficit budgétaire (en % du PIB)



Le graphique ci-contre montre clairement que, en l'absence des « cadeaux fiscaux », le budget de l'Etat pourrait fort bien revenir à l'équilibre. Source : Michel Husson ; Rapport Carrez

revenus, permettraient de revenir à l'équilibre rapidement.

L'épouvantail de la dette constitue la meilleure menace trouvée par le capital pour privatiser nos services publics, remettre en question notre système de protection sociale afin de trouver les nouvelles sources de profits nécessaires à sa survie.

Nous sommes bien là au cœur du problème posé par la question de la dette, la lutte contre la dette appelle une autre répartition des richesses contre laquelle les banquiers, les privilégiés et les spéculateurs pèsent de tout leur poids.

intérêts économiques et sociaux du pays et de sa population.

Faut-il condamner toute forme de déficit ?

L'endettement n'est pas forcément un problème en soi, il peut être soit au service du développement humain, en finançant des besoins sociaux, comme l'éducation et la santé, ou permettre d'investir dans la recherche fondamentale, les infrastructures et les énergies renouvelables nécessaires à l'essor d'une croissance respectueuse de l'humain et de son environnement.

A contrario, s'il compense le déficit public généré par des réductions d'impôts et de cotisations sociales à l'intention de quelques nantis, il instaure un cercle vicieux qui alimente la financiarisation de l'économie.

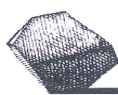
Entre la bourse ou la vie, il faut faire un choix.

Il est nécessaire de revenir à un équilibre budgétaire pour mettre fin à cette politique.

Les deux tiers de la dette sont les conséquences de la baisse d'impôts décidées depuis 2007, revenir sur ces baisses et accroître la fiscalité sur le patrimoine et les hauts

chesses contre laquelle les banquiers, les privilégiés et les spéculateurs pèsent de tout leur poids.

La majeure partie de la dette doit être annulée et les banques nationalisées. (Article largement inspiré du Droit d'alerte n°11 - Cidecos).



Droit d'alerte

n°11
septembre 2010

La lettre d'information de CIDECOS

Spécial dette publique

La dette publique est-elle un problème ?

Lilian Brissaud
Raphaël Thaller

Plan

- I - Un discours culpabilisateur
- II - La dette ou l'acte d'emprunter de l'argent à un autre
- III - Les caisses de la France sont-elles vides ?
- IV - Où est le problème ?
- V - Dépenses publiques et politique de baisse des impôts
- VI - Le manque à gagner fiscal
- VII - Qui ne paie pas ses impôts s'enrichit
- VIII - Auprès de qui l'Etat emprunte-t-il ?
- IX - Niveau du taux d'intérêt et rapport de force entre le créancier et son débiteur

Conclusion : Débiteurs de tous les pays, unissez-vous !

C'est bien connu : « Les caisses de la France sont vides » ; « Les Français vivent au dessus de leurs moyens ». ... Depuis des décennies, c'est le même refrain. Il a été fortement réactivé à l'occasion de la spéculation sur les finances publiques grecques, qui s'est étendue au Portugal, à l'Espagne ... et à la France.

I - C'est un discours culpabilisateur qui vise à faire accepter la diminution des dépenses publiques et la baisse d'impôt qui va avec.

Le noyau idéologique de ce discours culpabilisateur et générateur d'anxiété constitue une véritable massue apparemment à toute épreuve : non seulement « nous » dépensons trop¹, mais pire encore : tels des parents-cigales indignes et irresponsables, nous mangeons, dès aujourd'hui, le pain de nos enfants. C'est donc à ces derniers qu'incombera le lourd sacrifice d'assumer notre impécuniosité, et de se transformer à cause de cela en fournis parcimonieuses sinon avares.

Dans la pratique, comme on le voit avec les mesures brutales de « rigueur » qui sont imposées partout en Europe, le thème de la Dette Publique pour but de faire accepter aux populations une diminution des

bliques. Cette politique est d'ores et déjà engagée depuis de nombreuses années, contrairement à la fausse idée propagée d'un Etat-qui-dépense-toujours-trop !

Mais nous allons voir aussi que la dette publique ne répond pas uniquement à des motifs politiques et idéologiques. Comme nous allons le démontrer, si la dette publique est un formidable « argument » destiné à faire « avaler » la baisse des dépenses publiques, cette dernière répond elle-même à l'objectif fondamental de diminution parallèle des impôts : plus exactement, les impôts payés par les entreprises (le capital) et par les classes riches de la société (encore le capital), qui cherchent à se désengager toujours plus du « fardeau fiscal » (1).

D'autre part, si la dette est bien une réalité tangible et constitue bien en tant que telle un véritable problème, n'est-ce pas le problème même de la dette publique ?

**“Mon métier ? Développer
de nouveaux marchés
pour l'énergie solaire.”**

Martin, Total,
Direction solaire Photovoltaïque.

**“Le mien, créer des
cellules photovoltaïques
plus performantes.”**

Périne, Total, Chercheuse R&D
détachée à l'IMEC*.

* Interuniversity MicroElectronics Center / Belgique

Notre engagement dans le solaire
est une réalité. Il se construit sur
une politique de R&D et d'innovation
pour rendre l'énergie solaire plus
compétitive et accessible à tous.

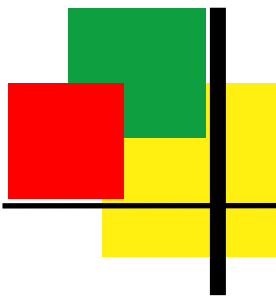
www.total.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Notre énergie est votre énergie



TOTAL



Carrefour,

sanctionné pour non respect du SMIC.

La Chambre criminelle, puis la Chambre sociale vont décider d'écarter du calcul du SMIC les primes *qui ne constituent pas la contrepartie directe d'un travail*.

Il ressort en effet de l'article D 3231-6 du Code du travail que la réalisation d'un travail effectif est le critère de rattachement d'un élément de salaire au SMIC.

Ce texte prévoit que, pour vérifier si l'employeur respecte l'exigence d'un salaire minimum légal, le salaire horaire à prendre en considération est **celui qui correspond à une heure de travail effectif**.

C'est au regard de ce principe que **les juges ont été amenés à se prononcer sur la question de savoir si, à Carrefour, la rémunération du temps de pause pouvait être intégrée dans l'assiette de calcul du SMIC**.

Deux raisons essentielles militaient contre cette intégration :

- ☞ D'une part, les éléments de salaire rémunérant les pauses sont versés en contrepartie de la reconnaissance d'une certaine pénibilité du travail, consistant à rester attentif à son activité professionnelle pendant plusieurs heures.
- ☞ D'autre part, ils ne correspondent pas à la réalisation d'un travail effectif.

En ce qui concerne le premier point, il ressort de la directive 93/104 du 23 novembre 1993 que les temps de pause constituent une réponse à la pénibilité due à une certaine durée et à un certain rythme de travail.

Le texte communautaire précise en effet dans son préambule qu'"en vue d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs de la Communauté, ceux-ci doivent bénéficier de périodes minimales de repos -journalier, hebdomadaire et annuel- et de périodes de pause adéquates ; qu'il convient, dans ce contexte, de prévoir également un plafond pour la durée de la semaine de travail" et son article 13 conçoit également la pause comme une compensation au rythme de travail.

Concernant le second point, la convention collective et l'accord d'entreprise CARREFOUR sur l'organisation du travail sont sans équivoque.

Les dispositions de l'article 5.4 de la convention collective sont des plus claires : "On entend par "pause" un temps de repos -payé ou non- compris dans le temps de présence journalier dans l'entreprise pendant lequel l'exécution du travail est suspendue".

L'article 5.5 de la même convention collective prévoit que, "la durée du travail s'entend du travail effectif telle que défini à l'article L. 212-4 ancien du Code du travail. Elle ne comprend donc pas l'ensemble des pauses (ou coupures), qu'elles soient ou non rémunérées, notamment celles fixées à l'article 5.4 ci-dessus".

Il souligne également que **"la durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles"**.

Il est rappelé que, depuis l'accord Carrefour du 25 février 1982, "les temps de pause sont pointés permettant ainsi aux salariés de vaquer librement à leurs occupations personnelles".

La Chambre criminelle de la Cour de cassation souligne qu'à partir de l'instant où il est constaté que les salariés ne sont pas à la disposition de l'employeur pendant les pauses, il en résulte que la prime rémunérant celles-ci, non reconnues comme du temps de travail effectif, doit être exclue du salaire devant être comparé au SMIC.

En conséquence, l'indemnité versée au titre des pauses, dès lors qu'elle ne constitue pas la contrepartie d'un temps de travail effectif, doit être exclue de l'assiette du salaire à comparer au SMIC.

AZF : 10 ans, commémoration à Toulouse.

Le 21 septembre 2001, il y a dix ans, la catastrophe, l'explosion d'AZF Toulouse, endeuillait 31 familles et faisait des milliers de victimes parmi la population et les salariés de la ville "rose".

Une commémoration de ce drame humain a eu lieu au rond point du 21 septembre à Toulouse, en présence de 350 militants de la CGT, issus de très nombreux syndicats en provenance de toutes les régions françaises.

La CGT entendait rendre hommage aux victimes d'abord, principalement des salariés sur le site, qui ont perdu la vie voilà 10 ans.

Il était aussi question de savoir si, dix ans après l'explosion, les conditions de sécurité, les politiques patronales pour garantir que les salariés de nos industries ne perdent ni leur vie, ni leur santé, à venir gagner de quoi vivre, avaient été véritablement modifiées en faveur de ceux qui créent les richesses.

Le discours prononcé par Bernard THIBAUT, à Toulouse le 21 septembre 2011, montre, malheureusement, qu'il n'en est rien.

Les employeurs ont intensifié, au contraire, leurs exigences de rentabilité, leurs diktats de réduction des coûts, y compris sur la sécurité des personnes et installations.

Sur le fond, aucun enseignement n'a été tiré, par les patrons, du drame toulousain.

On s'aperçoit aussi que ces politiques s'appuient sur des prétextes environnementaux ou sociaux pour organiser une désindustrialisation à partir de critères de profits et de retour sur capital.

Bref, autant de raisons pour exclure totalement l'idée d'une commémoration commune avec les patrons, notamment du groupe Total, comme le voulait le maire de Toulouse.

L'association des sinistrés l'a rappelé : Total est coupable et doit être condamné !

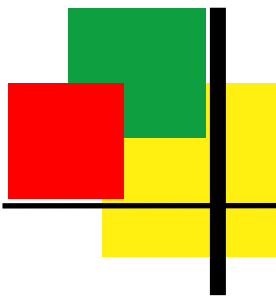
Est-on dans un pays où les seuls délits et crimes poursuivis en justice sont ceux qui ne concernent pas les riches et le patronat ?

Les médias ont focalisé leur attention sur la cérémonie regroupant politiques et employeurs, en ignorant volontairement le rassemblement de la CGT.

Il est vrai que ce que nous exigeons est de nature à gêner leurs commanditaires, les patrons de presse, le gouvernement.

La participation de nombreux syndicats, venus des quatre coins de France, de l'ensemble des secteurs industriels, prouve le courage, le militantisme, la détermination à poursuivre la bataille sur la Santé/Sécurité des hommes et des femmes salariés (es) en lien avec l'exigence du maintien et du développement de nos activités industrielles.





FORMATION SYNDICALE

Former pour agir.

La formation syndicale est essentielle dans notre activité militante au quotidien.

La Fédération en a fait une de ses priorités et y consacre des moyens importants tant humains que matériels.

Nos sessions de formation ont été mises à jour, d'autres ont été créées et les journées d'études développées.

De nos jours, peut-être plus qu'avant, la formation syndicale est l'outil le plus adapté pour permettre le déploiement de la CGT.

Face à une société où les médias servent toutes les prétentions et orientations du patronat et du gouvernement, s'il y a **un moyen de lutte à développer, c'est bien la formation syndicale.**

En mettant les syndicats et syndiqués au cœur de notre démarche revendicative de notre organisation, nous permettrons à tous les salariés de bénéficier d'une autre analyse sur de nombreux sujets.

Pour cela, il est crucial que les acteurs principaux que sont les militants et les syndiqués possèdent les éléments nécessaires au débat.

L'objectif de la Fédération et de son collectif est d'avoir une démarche permanente et globale de formation, qui réponde aux besoins des syndicats, des syndiqués, dès l'adhésion, qui, mieux formés, deviennent vecteurs de communication vers toutes les catégories de salariés. Mais aussi, et c'est peut-être l'élément que nous devons garder à l'esprit, la formation est, si elle est prise en compte et dispensée dans de bonnes conditions, **l'outil qui permettra de relancer la bataille des idées qui nous fait tant défaut pour construire nos initiatives, actions, bref, le rapport de forces dont nous avons besoin.**

C'est aussi une question de renforcement, de déploiement de nos forces organisées.

Faire converger nos efforts et actions de formation, c'est aussi créer des liens forts, porteurs d'intérêts généraux dans notre syndicalisme au service de l'action.

C'est une certitude, l'exigence de développer l'action, de toujours être plus efficaces dans les luttes, ainsi que l'affirmation de nos idées de classe, constituent les éléments essentiels pour la qualité de notre vie syndicale.

Cette exigence passe par une dimension nouvelle de

notre formation et, en priorité, par la formation de nos syndiqués.

C'est notre réponse aux tentatives du pouvoir et du patronat d'intégrer les salariés aux objectifs qui sont les leurs en s'appropriant, pour y parvenir, tous les grands moyens d'information devenus un enjeu stratégique.

Face à cette réalité, l'exigence d'une formation syndicale efficace s'impose et cela, dès le début de la syndicalisation. **La formation syndicale permet :**

- Une approche progressive des analyses et des orientations CGT grâce aux différents niveaux.
- L'instauration d'une vraie démocratie syndicale : des syndiqués en capacité de se forger un jugement sont porteurs de décisions et de développement pour l'action.
- Un enrichissement individuel de chaque militant, l'acquisition de connaissances respectant les valeurs et les acquis de chacun, créent une dynamique de groupe où le collectif et l'individuel s'enrichissent réciproquement.
- Une perception réelle du projet de transformation de la société que la CGT porte dans ses orientations.

Proposer et construire des perspectives de luttes.

L'adhésion et la formation sont indissociables. C'est un gage d'avenir. Le rôle d'impulsion et de conviction des militants du syndicat est, de ce point de vue, irremplaçable.

Aucune réunion ne doit se dérouler sans que les questions clés ne soient abordées : *Combien de syndiqués ? Quelle formation pour ces syndiqués et les militants ?*

C'est bien le caractère de masse qu'il nous faut impulser dans nos syndicats.

C'est à partir de ce rôle moteur que le syndicat acquerra le réflexe naturel de donner à chaque syndiqué et militant ce dont il a besoin : **le moyen de s'informer véritablement sur la réponse à ses préoccupations et, ainsi, donner un sens réfléchi et offensif à son adhésion à la CGT.**

La formation est le moyen le plus sûr de faire du syndiqué un militant responsable et actif, un syndiqué acteur et décideur.

Syndicalisation : des outils pour le renforcement.



La politique gouvernementale n'a d'autre objectif que de répondre aux revendications du patronat, afin d'accroître l'exploitation capitaliste, en créant les conditions d'une modification en profondeur de la société au service du capital.

Face à cela, n'y a-t-il pas urgence à s'investir toujours plus dans le renforcement de la CGT ?

Face au gouvernement et au patronat, si nous voulons peser, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force, c'est d'être nombreux et organisés !

Que ce soit dans chaque syndicat ou au niveau de la Fédération, chacun sait que les choses ne se font pas toute seule et que ce n'est qu'au prix de la volonté, de la persévérance et de la rigueur que nous parviendrons à construire **un syndicalisme d'adhérents.**

L'adhésion encore plus qu'hier, n'est jamais spontanée, elle est le résultat de l'engagement dans l'action et dans les luttes, de l'amélioration de la qualité de notre vie syndicale, des débats avec les salariés sur la nécessité de construire un outil CGT pour les luttes et les succès.

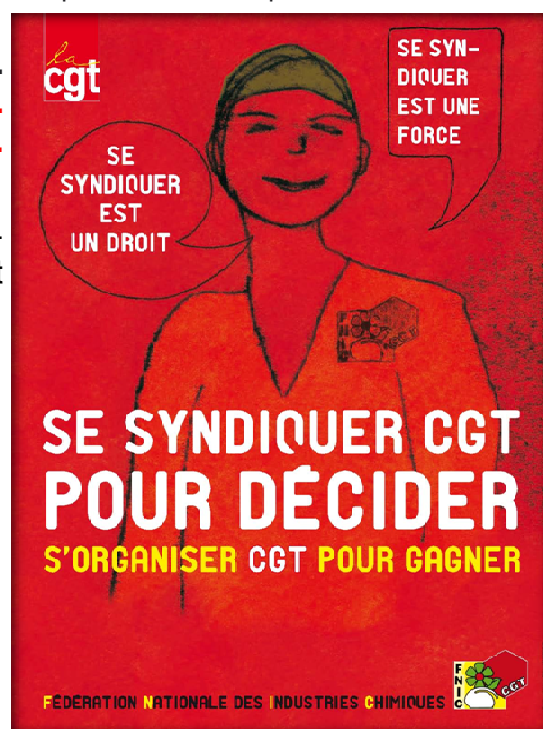
Les syndiqués sont le plus à même d'expliquer que construire ensemble le syndicalisme dont chaque salarié a besoin, c'est l'affaire de tous, dans et hors de l'entreprise.

La situation sociale et politique actuelle, les attaques contre le monde du travail avec son lot de précarisation, de déréglementations, de casse de nos industries et de nos garanties collectives, offrent de multiples occasions de rappeler que la construction du rapport de forces passe forcément par le renforcement de la CGT.

Créer les conditions de la syndicalisation, améliorer notre organisation, c'est se donner les moyens de gagner et de repousser l'arbitraire et les injustices pour aller vers un changement de société.

La Fédération a décidé de remettre l'accent sur la question du renforcement de notre Fédération et de la syndicalisation, en lien direct avec les syndicats et les territoires.

Pour cela, il a été réalisé les documents présentés dans cette double page pour aider nos syndicats à aller aux débats avec les salariés en leur proposant l'adhésion à la CGT.





Pourquoi rester syndiqué
à la **cgt** quand on part
à la **retraite** ?

Octobre 2010

FN DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

L'ambition durable.

● Parce qu'il existe de réelles convergences d'intérêt et de lutte entre salariés en activité professionnelle et en retraite.

Préserver, garantir et améliorer les droits de tous, actifs et retraités.

Pour tout ce qui concerne l'emploi, l'évolution des retraites, des salaires, de la protection sociale, les droits de tous, actifs et retraités, doivent être préservés, garantis et améliorés. Il en est de même pour tout ce qui touche plus généralement à la vie sociale, culturelle, aux loisirs. C'est en renforçant le lien actifs/retraités, en renforçant la CGT que ces convergences se concrétiseront.

L'augmentation de l'espérance de vie ne doit pas être prétexte à une accélération de la paupérisation des retraités, mais plutôt une source de progrès social. Pour cela, nous devons construire un syndicalisme retraité à la hauteur de cet enjeu. Il s'agit d'abord de convaincre nos syndiqués à la CGT l'importance de leur activité professionnelle, en organisant ce passage qui ne doit pas être une rupture avec l'entreprise car les intérêts du capitalisme, eux, se poursuivent.

Adhérer à la CGT

pourquoi pas !

Ingenieurs
Cadres
Techniciens
Agents de
Maîtrise

Fédération Nationale des Industries Chimiques

Avec le pôle CGT du tourisme social, la Fédération vous permet, par l'intermédiaire du CE ou du syndicat, de proposer aux salariés de votre entreprise des séjours de vacances familiales dans 13 villages pour toutes les saisons à des tarifs préférentiels pouvant aller jusqu'à des réductions de 30 % sur les tarifs catalogue.

Pour en savoir plus : ACCE-PCUK

Vous pouvez vous renseigner en nous contactant :

- Par téléphone au 01.48.18.87.17 de 13 H à 16 H 30.
- Courriel : pcuk@acce-pcuk.fr
- Par courrier : Acce-Pcuk, 263 rue de Paris - Case 572 - 93514 MONTREUIL Cedex
- Ou sur place, l'Acce-Pcuk est située dans les locaux de la FNIC CGT.

ANTICIPER ET AGIR

FACE À LA CRISE

Apex et Isast forment un Groupe
indépendant de diagnostic
et de conseil au service des élus,
des CE, des CCE et des CHSCT.

Pour anticiper les plans
de l'entreprise et les stratégies
des actionnaires, pour obtenir
des engagements précis
des directions, Apex et Isast
apportent, dans leurs domaines
respectifs (économique, financier;
social, santé au travail)
une expertise critique, des chiffres,
des faits et des arguments qui ouvrent
la « boîte noire » de l'entreprise
pour anticiper et pour agir
avec clarté.

L'EXPERTISE AU SERVICE DES ÉLUS,
DES CE ET DES CHSCT
Les clés pour anticiper

APEX - ISAST
17 bd Poissonnière 75002 Paris
APEX - Tél. 01 53 72 00 00 - www.apex.fr
ISAST - Tél. 01 70 64 93 00 - www.isast.fr

